

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1876

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions d'urgence -
Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Ces marchés sont destinés à assurer la maintenance préventive et curative des contrôleurs et des synthèses vocales pour l'ensemble du parc de feux tricolores de la Communauté urbaine. Ils comprennent une maintenance préventive et curative des contrôleurs et des synthèses vocales ainsi que des interventions d'astreinte.

Ces travaux pourraient faire l'objet d'un marché à bons de commande qui serait conclu par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

Il est proposé de passer deux marchés selon l'allotissement géographique suivant :

- lot n° 1 : communes de Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2°, 3°, 7°, 8°, Villeurbanne.

Le montant minimum pour une année pour ce lot est de 300 000 € TTC et le montant maximum est de 1 200 000 € TTC ;

- lot n° 2 : communes de Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire.

Le montant minimum pour une année pour ce lot est de 250 000 € TTC et le montant maximum est de 1 000 000 € TTC.

Le montant annuel des deux lots regroupés est de 550 000 € TTC minimum à 2200 000 € TTC maximum, avec possibilité de reconduction expresse trois fois une année, l'estimation globale pour quatre ans étant de 8 800 000 € TTC maximum ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Décide que :

a) - le renouvellement des marchés d'entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et interventions d'urgence sera traité par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2005 et éventuellement exercices 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,